

# Commission Paritaire locale TAXI

30 novembre 2021

# Ordre du jour

- Validation du PV du 18 mai 2021
- Statistiques de dépenses arrêtées au 30 septembre 2021
- Actualités conventionnelles et réglementaires
  - Dispositif d'indemnité perte d'activité : point de situation
  - Contrôle national facturation
- Actualités régionales et locales
  - Nouvelle convention taxi 2021 et anticipation 2022
  - Forfait courte distance/ agglomération
  - Numérique en santé
- Question diverses
  - Qualité de la facturation
  - Site dédié

# Statistiques de dépenses

## Activité des transports non sanitaires

### Commission des transporteurs non sanitaires du département : TERRITOIRE DE BELFORT

Source SNIIR-AM

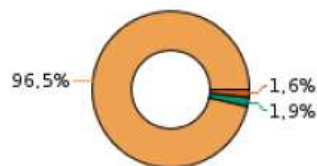
Transports en taxi remboursés entre le 01/01/2021 et le 30/09/2021

Montants présentés en base de remboursement hors dépassement

Montants

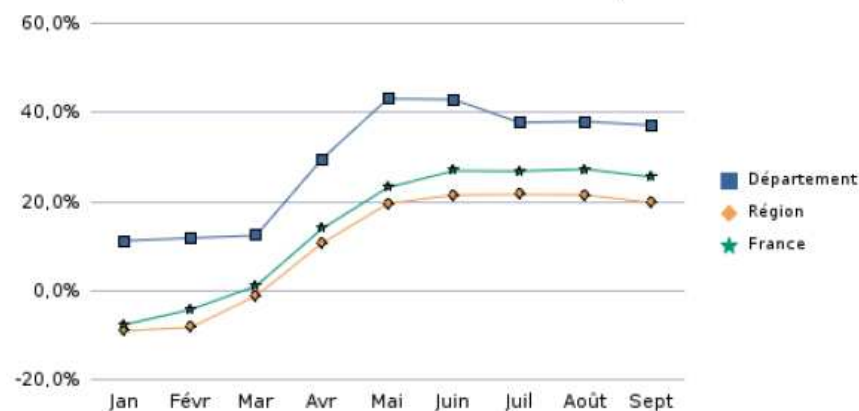
Prestations	Régime Général		MSA		RSI		AUTRES		TOTAL		Région (PCAP)	France (PCAP)
	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP		
Taxis	2 417 017	39,5%	39 934	9,3%		NS	48 090	-4,5%	2 505 040	37,1%	19,7%	25,5%

Répartition des montants par régime



■ RSI  
■ RG  
■ AUTRES  
■ MSA

Evolution des montants (PCAP) - total poste



# Statistiques de dépenses

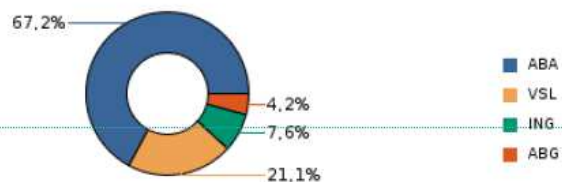
Transports sanitaires remboursés entre le 01/01/2021 et le 30/09/2021

Montants présentés en base de remboursement hors dépassement

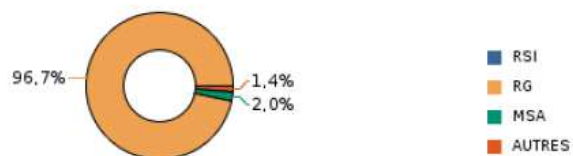
Montants

Prestations	Régime Général		MSA		RSI		AUTRES		TOTAL		Région (PCAP)	France (PCAP)
	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP		
Ambulances agréées (ABA)	2 919 654	29,3%	68 940	50,9%		NS	34 442	-50,0%	3 023 036	27,3%	21,5%	21,0%
Ambulances agréées de garde (ABG)	182 208	10,8%	2 755	3,9%		NS	3 040	-2,7%	188 003	10,3%	-5,1%	0,1%
Véhicules sanitaires légers (VSL)	917 753	23,0%	10 365	-3,3%		NS	19 379	64,4%	947 498	23,1%	21,6%	20,5%
<b>Total (Hors ING)</b>	<b>4 019 615</b>	<b>26,9%</b>	<b>82 060</b>	<b>38,9%</b>		<b>NS</b>	<b>56 861</b>	<b>-32,1%</b>	<b>4 158 536</b>	<b>25,5%</b>	<b>20,4%</b>	<b>20,3%</b>
Indemnités de garde ambulancière (ING)									342 194	2,7%	-4,2%	-2,8%
<b>Total</b>	<b>4 019 615</b>	<b>26,9%</b>	<b>82 060</b>	<b>38,9%</b>		<b>NS</b>	<b>56 861</b>	<b>-32,1%</b>	<b>4 500 730</b>	<b>23,4%</b>	<b>18,3%</b>	<b>19,0%</b>

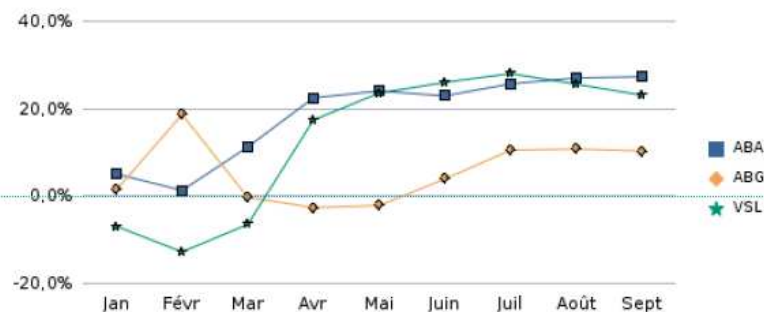
Répartition des montants par prestation



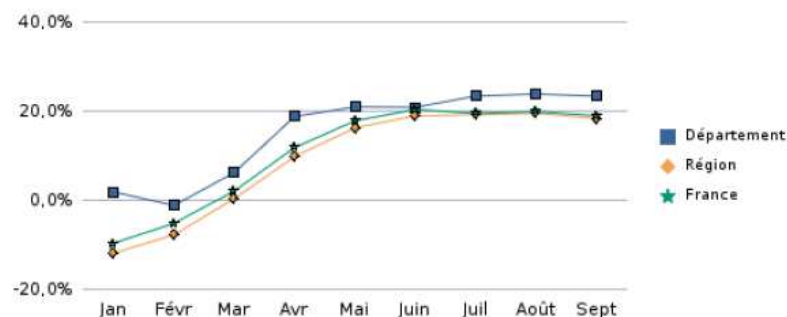
Répartition des montants par régime



Evolution des montants par prestation (PCAP)



Evolution des montants (PCAP) - total poste



# ACTUALITÉS CONVENTIONNELLES ET REGLEMENTAIRES

# Dispositif d'indemnisation de la perte d'activité

Un dispositif exceptionnel d'accompagnement économique des professionnels libéraux confrontés à une baisse très importante de l'activité du fait de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19 et des mesures de confinement qui l'ont accompagnée a été mis en place. Il a été ouvert aux transporteurs sanitaires à partir du 4 juin.

Une opération de régularisation a été réalisée en juin 2021

Cette régularisation a engendré:

- 5 indus (6816,22€)
- 4 paiements complémentaires (11 233,82€)

Au final, **4 417,60 €** a été versé en sus à l'attention des sociétés de taxis dans le cadre de la crise sanitaire, versus 45 734€ initialement

# Contrôle national facturation

Comme indiqué lors de la commission de mai 2021, un nouveau contrôle national facturation au titre de l'année 2020 a débuté et sera décliné progressivement sur 2020 et 2021.

Une seconde phase de contrôle a été déclinée. Le montant des anomalies détectées s'élève à 1823,89€. La notification d'indu a été adressée le 11/08/2021

Les anomalies portent sur:

- Des erreurs de facturation
- Taux de remise erronée
- Facturation péage non justifiée
- Prescription médicale non conforme
- Transport non remboursable

Pour rappel, les anomalies du 1<sup>er</sup> contrôle portaient sur:

- Des erreurs de facturation
- L'absence de PMT ou de PJ justifiant la facturation.

# ACTUALITÉS LOCALES



# Avenant taxi 2021 et anticipation 2022

L'avenant taxi au titre de l'année 2021 a été contractualisé dans des conditions spécifiques du fait de la crise sanitaire.

Compte tenu du délai contraint et de sa mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> février 2021, les aménagements proposés ont été validés au niveau CPAM.

Cette validation 2021 ne sous entend pas que les termes de l'avenant 2022 seront identiques.

En effet, une négociation sur l'application des taux notamment courses de jour et de nuit devra de nouveau être réalisée.

[Tarifs de référence 2021](#)

## Proposition:

- revoir les tarifs de références globalisés (après réception début janvier des tarifs préfectoraux)
- Compte tenu de l'évolution des dépenses (> à 6% entre 2020 et 2021) , le taux de remise 2022 augmentera de 1 point pour se rapprocher du maximum à savoir 16,5%

# Forfait courte distance et agglomération

Sur les transports mandatés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 30 juin 2021:

- 2260 forfaits ont été facturés
- Soit une moyenne de 125 par mois
- Impact financier de 6 017€

Mois	Nbr. de forfait courtes distances facturés	Cout CPAM
janv-20	107	283,23 €
févr-20	135	363,56 €
mars-20	69	185,36 €
avr-20	59	159,30 €
mai-20	36	96,26 €
juin-20	100	259,61 €
juil-20	95	255,56 €
août-20	64	164,30 €
sept-20	188	491,53 €
oct-20	163	432,54 €
nov-20	140	378,00 €
déc-20	134	356,13 €
janv-21	95	253,67 €
févr-21	172	457,79 €
mars-21	193	515,43 €
avr-21	118	310,10 €
mai-21	178	480,60 €
juin-21	214	574,02 €

	Nbr. de forfait courtes distances facturés	Cout CPAM
Minimum	36	96,26 €
Maximum	214	574,02 €
Moyenne	125	334,00 €
Total	2260	6 017,00 €

# Numérique en santé

Point local quant au déploiement de la dématérialisation:

Taux de télétransmission:

- 99,96% en février 2021
- 99,78% en septembre 2021

[Diaporama](#)

[Présentation SEFI taxi](#)

Questions diverses

# Qualité de la facturation

Le délai de mandatement moyen est de 3,14 jours en moyenne de avril à octobre 2021 (delta entre 2 et 4 jours).

Le taux de facture non payées est en moyenne de 2,82% (4,27% en août)- très forte évolution

Période d'avril 2021 à octobre 2021			
Nombre de facture total sur la période 29378			
Libellé Rejet signalement	Nombre	Taux / Total facture	Commentaire
Le montant de la majoration de courte de distance est erroné	125	0,425	Facture rejetée. Le montant de la majoration de courte distance transmis ne correspond pas au montant de la majoration de courte distance calculé.
L EXONERATION DU TICKET MODERATEUR EST ABSENTE AU REFERENTIEL BENEFICIAIRE	95	0,323	Le tiers a télétransmis une exonération qui n'existe pas à notre fichier
L'assuré est absent de notre référentiel	46	0,157	L'assuré ne dépend pas de notre organisme
Prix unitaire du forfait transport erroné	33	0,112	Facture rejetée. Le prix unitaire du forfait transport est erroné.
Montant facture / info. transport erroné	33	0,112	Facture rejetée. Le montant total de la facture ne correspond pas au détail de la facturation des transports effectués.
L ETABLISSEMENT PRESCRIPTEUR EST INCONNU AU FICHER NATIONAL DES ETABLISSEMENTS	31	0,106	Erreur de saisie du precripteur
Incompatibilité nature d'assurance / régime	22	0,075	Les factures sont rejetées lorsque l'assuré ne justifie pas de droits administratifs auprès de la Caisse de rattachement.
Bénéficiaire de prestations inconnu dans BDO	21	0,071	La date de naissance télétransmise du bénéficiaire des soins ne correspond pas à nos fichiers sous le numéro d'immatriculation télétransmis
LE CONTRAT CMU-C/C2S OU ACS TRANSMIS EST DIFFERENT DE CELUI PRESENT AU REFERENTIEL	21	0,071	Erreur sur le numéro de contrat 89 (C2S) 91/92/93 pour l'ACS
LE TAUX DE REMBOURSEMENT DEMANDE EST DIFFERENT DU TAUX DE REMBOURSEMENT CALCULE	19	0,065	Ce rejet est généré par toute discordance entre le taux facturé et celui qui est calculé par nos bases.
L EXONERATION DU TICKET MODERATEUR CONNUE AU REFERENTIEL N A PAS ETE TRANSMISE	17	0,058	Le tiers n'a pas télétransmis d'exonération alors que celle-ci est présente à nos fichiers (RGM, ART115...)

**X: rejets évitables en utilisant les téléservices dédiés**

## Votre site internet dédié

Un nouveau site internet, dédié aux professionnels de santé, a été mis en place au sein de notre organisme depuis la fin septembre.

Ce site centralise l'ensemble de l'information dont les diaporamas CPL pour chaque catégorie de professionnels.

<https://infocpam90.fr/>

# Merci de votre attention

Prochaine CPD le 31 mai 2022  
9h00 section sociale  
9h30 section professionnelle